

La Division économique et statistique entreprend l'étude économique de problèmes relatifs aux pêcheries et communique ses conclusions à l'industrie et au commerce. Elle poursuit un programme complet de recherches sur la vente et, de concert avec le ministère du Commerce et son Service des commissaires du commerce, s'occupe d'améliorer et d'étendre les marchés d'exportation pour le poisson canadien. Une enquête se poursuit également sur les revenus des collectivités de pêcheurs et sur l'expansion de la productivité de l'industrie. La division aide aussi le Bureau fédéral de la statistique à étendre et à améliorer la statistique des pêcheries.

Une autre division s'occupe des services d'information et d'éducation du ministère; elle aide à l'avancement de la pêche canadienne en rendant le public plus au fait et plus soucieux des ressources en poissons du pays, de leur administration, de leur expansion, de leur avenir et de leurs produits. Au moyen de programmes d'éducation de toutes sortes, elle favorise l'adoption de méthodes d'exploitation plus efficaces et une consommation plus abondante de produits de la pêche canadienne.

Le gouvernement fédéral aide à l'éducation des pêcheurs au moyen de versements aux institutions d'enseignement qui se sont engagées à poursuivre un programme d'éducation des adultes au bénéfice des pêcheurs, particulièrement en vue de les préparer à la coopération en matière de production et de vente. Les subventions autorisées en 1947-1948 s'établissent à \$80,000, dont \$46,000 vont à l'université Saint-François-Xavier pour les provinces Maritimes, \$24,000 au collège de Sainte-Anne de la Pocatière pour la péninsule de Gaspé et la côte nord du golfe Saint-Laurent, et \$10,000 à l'Université de la Colombie-Britannique.

Conseil de recherches sur les pêcheries.—En vertu de la loi du Conseil de recherches sur les pêcheries, 1937 (chap. 31), le Conseil a charge de toutes les stations fédérales de recherches sur les pêcheries au Canada, de la tenue et du contrôle des enquêtes sur des problèmes pratiques et économiques concernant les pêcheries maritimes et d'eau douce, la flore et la faune, et autres travaux que le ministre des Pêcheries peut lui assigner. Le Conseil comprend 15 membres nommés par le ministre pour cinq ans. Neuf des membres sont des hommes de science d'universités et autres institutions s'occupant de recherches sur les problèmes relatifs à la pêche; quatre membres représentent l'industrie de la pêche et deux, le ministère fédéral des Pêcheries. Des crédits du Parlement financent le Conseil, qui peut également se servir des fonds qui lui viennent pour son œuvre de legs, dons et autres sources.

Le Conseil dirige sept principales stations scientifiques: quatre s'occupent de problèmes biologiques et trois servent de stations expérimentales chargées des problèmes technologiques touchant l'industrie de la pêche. Les stations biologiques sont les suivantes: station biologique de St-Jean (T.-N.); station biologique de l'Atlantique, à St-Andrews (N.-B.); station centrale de recherches sur les pêcheries, Winnipeg (Man.); station biologique du Pacifique, Nanaïmo (C.-B.). Voici les stations technologiques: station expérimentale des pêcheries de l'Atlantique, Halifax (N.-É.); station expérimentale des pêcheries gaspésiennes, Grande-Rivière (P.Q.); et station expérimentale des pêcheries du Pacifique (C.-B.).

Les enquêtes spéciales dans les Territoires du Nord-Ouest sont dirigées au siège même du Conseil et entreprises à mesure que les problèmes surgissent. Une enquête sur les pêcheries de l'Arctique oriental se poursuit également dans la baie d'Ungava et le détroit d'Hudson.